

Conseil de Quartier - Invalides
Compte rendu
23 mai 2023

Tour de table

- **Esmeralda MONPLAISIR**, conseillère d'arrondissement, élue référente pour le quartier des Invalides.
- **Bruno DELGADO**, adjoint au maire et chargé de la vie associative et de la coordination des conseils de quartiers.
- **Josiane GAUDE**, Adjointe au maire en charge du commerce et de la coordination municipale.
- **Stéphane CHOPIN**, collaborateur du Maire.
- **Maxime DAUMAS**, collaborateur du Maire.

La réunion rassemble 8 participants.

L'ordre du jour est le suivant :

- Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : point d'étape et future réunion en Mairie
- Les avancées dans la lutte contre l'insécurité sur le Champ de Mars
- Mise en place du dispositif Reflex lors des périodes de fortes chaleurs
- Le programme « Été solidaire dans le 7^e »
- Information sur les travaux du Carré des Invalides

Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Bruno DELGADO annonce qu'une réunion en Mairie du 7^e est programmée le mardi 11 juillet 2023.

Cette réunion portera sur plusieurs points :

- La **tenue des test-events**, sorte de répétition générale, **au mois d'août 2023** :
 - 4 – 6 août : épreuves de natation en eau libre (dans la Seine)
 - 14 – 24 août : épreuve de Coupe du Monde de tir à l'arc (sur l'Esplanade des Invalides)
 - 16 – 20 août : épreuve de triathlon.
- Les **grands principes de sécurité dans le cadre des JOP**
- Les modalités qui seront mises en place afin de **permettre aux habitants du 7^e de se déplacer dans l'arrondissement pendant les Jeux et de limiter les nuisances** liées à cet événement.

Bruno DELGADO souligne l'impact sur les déplacements dans le 7^e de ces événements : par exemple, au niveau de l'Esplanade des Invalides, des déviations seront mises en place pour contourner le stade éphémère qui y prendra place.

Il rappelle que le 7^e accueillera 3 sites de compétition dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 :

- **L'Esplanade des Invalides (8 000 spectateurs)** : épreuves de tir à l'arc (+ para-tir à l'arc), d'athlétisme et de cyclisme sur route.
- **Le Stade Tour Eiffel (12 860 spectateurs)** : épreuves de beach-volley et de cécifoot.
- **L'Arena Champ de Mars (8 356 spectateurs)** : épreuves de judo et para judo, de lutte et de rugby fauteuil.

Pour rappel, les Jeux Olympiques auront lieu du 26 juillet au 11 août 2024, tandis que les Jeux Paralympiques se dérouleront du 28 août au 8 septembre 2024.

Josiane GAUDE indique que le Gouverneur Militaire de Paris a rappelé son souhait de ne pas fermer les voies de circulation au niveau du boulevard des Invalides.

Les Conseillers de quartier soulignent à nouveau leurs craintes concernant les déplacements dans le secteur. Plusieurs Conseillers insistent sur le besoin d'informer bien en amont les habitants comme les commerçants.

Un Conseiller de quartier demande s'il sera possible de réaliser un ravalement de façade a priori de janvier à juin 2024. Bruno DELGADO indique qu'il faudra en informer suffisamment tôt la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris car, normalement, les emprises sur la voie publique devront être repliées au 15 juin 2024. Cependant, au cas par cas, il sera possible d'obtenir des dérogations.

Les avancées dans la lutte contre l'insécurité sur le Champ de Mars

Bruno DELGADO rappelle que **deux Conseils locaux sur la sécurité, dédiés au Champ de Mars, ont été organisés en Mairie** en présence du Préfet de Police et de la Procureure de la République :

- **le lundi 10 octobre 2022**
- **le jeudi 9 mars 2023**

Deux avancées majeures ont été obtenues par Rachida DATI :

➤ **La mise en place dès le mois de juin 2023 d'un poste avancé mobile**

Il s'agit d'un commissariat mobile installé au pied de la Tour Eiffel afin de prévenir et de lutter contre les vendeurs à sauvette et les joueurs de bonneteau qui sévissent au Champ de Mars.

Surtout, ce poste avancé mobile permet aux agents de la Police Nationale d'intervenir plus rapidement pour interpellier les auteurs de trouble.

Il est également possible d'y déposer plainte.

- **La mise en place depuis le 15 mars 2023 de la procédure de l'amende forfaitaire délictuelle qui permet de lutter contre les ventes à la sauvette.**

Cette procédure exceptionnelle, issue de la loi de modernisation de la justice (2016), se présente comme une alternative aux poursuites judiciaires classiques, souvent pénibles et inefficaces. Elle se déroule en effet sans procédure judiciaire contradictoire ni jugement.

BD rappelle les nuisances évoquées par les tuk-tuks. **Un Conseiller de quartier demande si les tuk-tuks agissent en réseau ou de manière isolée. Josiane GAUDE** indique que les agents de la Police Nationale et ceux de la Police Municipale doivent faire face à des **bandes organisées**, ce qui complique l'intervention des forces de l'ordre.

Mise en place du dispositif Reflex lors des périodes de fortes chaleurs

Esméralda MONPLAISIR présente brièvement le dispositif.

Il s'agit d'un fichier de **recensement** de l'ensemble des personnes fragiles à Paris afin de les accompagner dans le cadre des épisodes de canicule, des crises sanitaires ou d'autres événements majeurs.

Ce fichier permet de proposer des **solutions adaptées, et de mobiliser les services sanitaires et sociaux pour des interventions ciblées.**

- Le dispositif est destiné en priorité aux **personnes âgées de 65 ans et plus** et aux **personnes en situation de handicap.**

Au 1^{er} mars 2023, le fichier comprenait **10 664 bénéficiaires à l'échelle de tout Paris**, les personnes âgées de **plus de 65 ans** représentent **17% de la population totale parisienne.**

- **Le 7^{ème} arrondissement** compte **135 bénéficiaires**, ce qui représente **1%** à l'échelle de la Ville de Paris.

Esméralda MONPLAISIR détaille quelques-unes des actions mises en place dans le cadre de ce dispositif : la mobilisation de bénévoles pour des visites de courtoisie auprès des bénéficiaires, la distribution de ventilateurs à domicile ou la mise en place de salles rafraîchies dans les résidences pour seniors du 7^e.

Esméralda MONPLAISIR rappelle que **Rachida DATI a donc souhaité participer au renforcement des campagnes d'informations locales dans le 7^e et qu'il existe désormais 2 façons de vous inscrire ou d'inscrire des proches au dispositif « Reflex » :**

- En écrivant directement au Maire, à l'adresse : rachida.dati@paris.fr
- En appelant le **3975**

Le programme « Été solidaire dans le 7^e »

Bruno DELGADO présente ce point et indique qu'il s'agit d'un **programme d'activités pour tous et toutes qui souhaitent prendre part à des animations culturelles et sportives gratuites tout au long de l'été 2023.**

Il s'agit cette année de la **19^{ème} édition.**

Un panel d'activités variées est proposé afin de permettre à tout le monde de profiter de son été et de partager des moments de joie, de partage et de solidarité.

Ce programme est organisé en coordination avec la **Maison de la Vie Associative et Citoyenne** et repose sur la mobilisation et le dynamisme de chacun des bénévoles.

Bruno DELGADO salue l'implication efficace d'Eve GUIMONNEAU, Directrice de la Maison de la Vie associative et Citoyenne du 7^e, dans la mise en œuvre de ce programme.

Retrouvez l'ensemble des activités proposées dans le 7^e au lien suivant :
https://cdn.paris.fr/paris/2023/06/16/programme-ete-solidaire-2023_vf2-fiaP.pdf

Point Carré des Invalides

Bruno DELGADO débute la description du projet dit « Carré des Invalides » : il s'agit de la transformation de l'ancien siège du conseil régional en logements sociaux est un projet structurant pour l'arrondissement. C'est AG2R la Mondiale, en lien avec Nexity, qui porte ce projet.

Il rappelle que ces logements doivent accueillir prioritairement des étudiants de Sciences Po. 116 chambres, localisées au 6 rue Monsieur, seront créées pour le CROUS.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Création de 116 logements sociaux, de catégorie PLS, d'une surface utile totale de 2778 m² (46 T1 de 21 m², 63 T1 d'une surface de 26 m² et 3 T1 bis d'une surface moyenne de 40 m²)
- Surface totale de bureau : 13 500 m² (70%) accueillant jusqu'à 1300 collaborateurs
- Surface totale logements : 3360 m² (30%)
- Démolition de la cour intérieure
- Démolition de la courette à l'angle Babylone – Invalides
- Création de nouveaux espaces de bureaux dans la cour intérieure
- Rehaussement du bâtiment situé rue Monsieur

Bruno DELGADO précise le calendrier prévisionnel des travaux en cours :

- Début des travaux : **septembre 2021.**
 - Démontage des grues de construction : **fin juillet 2023**
 - Travaux de finition (travaux d'intérieur) : **septembre 2023 – deuxième trimestre 2024**
- Fin des travaux : **deuxième trimestre 2024.**

A noter : **le chantier va connaître un léger retard** car des travaux d'ENEDIS destinés à alimenter en réseau électrique les futures installations liées aux JOP sur les Invalides sont programmés en août 2023 au niveau de la rue de Babylone, sur le tronçon entre la rue Barbet de Jouy et le Boulevard des Invalides.

Un Conseiller de Quartier demande si des bureaux de la Région Île-de-France existent toujours au niveau de la rue Barbet de Jouy. Bruno DELGADO confirme la présence de quelques bureaux là-bas, notamment pour des Vice-Présidents de la Région.

Un autre Conseiller de Quartier souhaite savoir si des logements sociaux seront construits au niveau de la rue Barbet de Jouy.

Josiane GAUDE et Bruno DELGADO indiquent qu'à ce stade, aucun programme de logement social n'est annoncé dans cette rue.

Point sur la Pagode

Bruno DELGADO présente ce projet.

Ce projet a commencé par le **rachat en 2017** pour 6,5M d'euros de la Pagode par Charles S Cohen, producteur de film américain. **Le cinéma était fermé depuis 2015.** Il tient compte à la fois de l'histoire du site, et du quartier dans lequel il s'insère. Son financement est entièrement privé.

Bruno DELGADO précise que M. Charles S COHEN a choisi le cabinet de Pierre Antoine GATIER, architecte en chef des monuments à la renommée internationale – cabinet également impliqué dans la réfection de la Bourse du commerce ou de la Tour Eiffel.

Le projet de l'architecte est de revenir à l'état du site tel qu'il a été bâti à la toute fin du XIXe, en 1896. À ce titre, de nombreux spécialistes et corps de métier, qui disposent des savoir-faire d'excellence travaillent sur le projet, et permettront de restaurer la Pagode à l'état d'origine (exemple : les verrières, les textiles brodés qui orneront les plafonds). Ce site conserve donc sa vocation d'origine.

Le futur site contiendra :

- **3 salles de cinéma**, dont deux en sous-sol.
- **Un pavillon d'accueil.**
- **Le jardin de la Pagode.**

Les films ne seront diffusés qu'en version originale, et les films dédiés aux enfants seront diffusés le weekend. Des films patrimoniaux et anciens seront également diffusés.

La mise aux normes du site implique la création d'une autre salle de cinéma sous le jardin pour conserver le même nombre de sièges. Le jardin sera entièrement réaménagé.

Les Conseillers de quartier saluent la réouverture de la Pagode, véritable institution de l'arrondissement et de Paris.

Signalement divers

Plusieurs habitants demandent des informations sur le programme de logements sociaux de l'îlot Saint-Germain.

Bruno DELGADO rappelle qu'il y a eu une commission d'attribution des logements sociaux en mai 2023. Il indique également le Maire s'est opposé à tout candidat qui aurait fait l'objet d'une procédure d'exclusion dans un autre bien. Les Conseillers de quartier approuvent cette décision.

Josiane GAUDE rappelle qu'au niveau de l'îlot Saint-Germain, la crèche sera ouverte en novembre 2023.

Bruno DELGADO indique que le sujet de l'îlot Saint-Germain sera abordé lors du prochain CQ.

Un Conseiller demande ce qui est prévu pour assurer la tranquillité publique au niveau de l'Esplanade des Invalides cet été.

Bruno DELGADO rappelle qu'à la demande de Rachida DATI, les agents de la Propreté seront mobilisés quotidiennement. En parallèle, des patrouilles de la Police Municipale seront programmés chaque journée.